



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2025-559

PUBLIÉ LE 18 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

DREAL Occitanie /

R76-2025-12-18-00001 - Arrêté préfectoral portant approbation de l'état des lieux 2025 du bassin Adour-Garonne (1 page)

Page 3

DREAL Occitanie

R76-2025-12-18-00001

Arrêté préfectoral portant approbation de l'état
des lieux 2025 du bassin Adour-Garonne



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET COORDONNATEUR
DU BASSIN ADOUR-GARONNE

**Arrêté préfectoral portant approbation de l'état des lieux 2025
du bassin Adour-Garonne**

**Le préfet de la région Occitania, Préfet coordonnateur de bassin
Adour-Garonne, Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu l'article R. 212-3 du code de l'environnement ;

Vu la décision du comité de bassin du 11 décembre 2025, adoptant l'état des lieux 2025 du bassin Adour-Garonne ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitania par intérim, délégué de bassin Adour-Garonne,

Arrête :

Art.1^{er}. – L'état des lieux du bassin Adour-Garonne, établi en 2025 et adopté par le comité de bassin Adour-Garonne le 11 décembre 2025, est approuvé.

Art. 2. – L'état des lieux 2025 du bassin Adour-Garonne est consultable sur le site Internet de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://eau-grandsudouest.fr/politique-eau/bassin/schema-directeur-amenagement-gestion-eaux-sdage/politique-eau-prochain-sdage-pdm-2028-2033>
Il est tenu à la disposition du public au siège de l'agence de l'eau du bassin Adour-Garonne (Agence de l'eau Adour-Garonne - 90 rue du Férétra - 31 078 Toulouse cedex 4).

Art. 3. – Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitania, délégué de bassin Adour-Garonne, et la directrice générale de l'Agence de l'eau Adour-Garonne sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de chacune des préfectures de région concernées par la circonscription du bassin Adour-Garonne.

Fait à Toulouse, le **1 8 DEC. 2025**

Pierre-André DURAND